



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE

2021-2025

INDEX

MOT DU MAIRE	2
INTRODUCTION	3
POURQUOI UN PDD	5
MÉTHODOLOGIE CHOISIE ET COMPOSANTES	7
VISION, ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET ACTIONS	8
ORIENTATION // ÉCONOMIE	10
ORIENTATION // ENVIRONNEMENT	16
ORIENTATION // SOCIOCULTUREL	22
ORIENTATION // GOUVERNANCE	27
ORIENTATION // AMÉNAGEMENT DURABLE	32
CONCLUSION	37
LISTE DES ACRONYMES	39
RÉFÉRENCES	39

MOT DU MAIRE



La Ville de Saint-Hyacinthe, accompagnée de l'organisme Nature-Action Québec, vous présente son *Plan de développement durable* (PDD). Plus qu'un document contenant des actions, il s'agit d'un pas réel et assumé vers notre engagement à relever les défis d'aujourd'hui et de demain face aux enjeux environnementaux, mais également sociaux et économiques.

Ce guide fait appel à une gestion consciente et concertée de la part de notre municipalité et de nombreux partenaires, mais aussi à la participation citoyenne. La Ville de Saint-Hyacinthe pose déjà de nombreux gestes essentiels à la protection de l'environnement et apporte son soutien à ceux qui visent le même but. Nous pouvons être fiers du chemin parcouru, mais nous devons poursuivre nos efforts. L'atteinte des objectifs fixés dépend de notre implication à tous. En continuant d'adopter de meilleures pratiques environnementales, économiques et sociales, et en ne perdant pas de vue que l'objectif est de toujours améliorer notre milieu de vie, nous allons, ensemble, fortifier notre communauté et offrir à tous un environnement en santé.

J'aimerais remercier le comité de pilotage, les partenaires du milieu ainsi que les citoyens qui ont participé étroitement à l'élaboration de ce *Plan de développement durable*. Grâce à cette collaboration inspirante, nous avons entre les mains un outil précieux pour guider nos actions des années à venir.

Claude Corbeil

Maire de Saint-Hyacinthe

INTRODUCTION

Située en Montérégie, la ville de Saint-Hyacinthe fait partie de la municipalité régionale de comté (MRC) des Maskoutains. Elle a acquis une réputation enviable dans plusieurs secteurs d'activités, particulièrement les biotechnologies, l'agroenvironnement et les semences, le meuble et le bois, ainsi que les textiles, le plastique, les matériaux composites et l'agroalimentaire. De plus, la forte concentration d'entreprises agricoles constitue un terrain approprié pour l'installation d'institutions scolaires et de recherche liées au domaine (Faculté de médecine vétérinaire, Institut de technologie agroalimentaire, Centre de recherche et de développement de Saint-Hyacinthe, etc.). Tous ces secteurs d'activités représentent une force majeure de la ville. Saint-Hyacinthe se démarque ainsi de manière positive principalement grâce à sa reconnaissance en tant que technopole agroalimentaire dans plusieurs pays. De plus, ses terres agricoles fertiles et ses milieux naturels sont une richesse pour la ville et sa population.

Par ailleurs, comme dans la plupart des municipalités, les défis que la Ville de Saint-Hyacinthe doit relever sont nombreux. Notamment, elle doit tenir compte des défis liés au manque de diversité de son économie, au recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée et au développement de son offre touristique. Également, d'autres défis existent par rapport au manque de logements sociaux et abordables, à la hausse du niveau d'éducation et à l'intégration des communautés ethnoculturelles. Enfin, il y a aussi des défis en ce qui a trait à l'adaptation aux changements climatiques, notamment par l'augmentation de la canopée du territoire, l'amélioration des pratiques agricoles et l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Yamaska.

Étant une ville résolument tournée vers l'avenir, c'est dans ce contexte que Saint-Hyacinthe souhaite se doter d'un outil de planification efficace et probant pour les prochaines années qui lui permettra de planifier son développement en tenant compte autant des enjeux économiques qu'environnementaux et sociaux. Ainsi, la Ville a trouvé pertinent de procéder à l'élaboration d'un Plan de développement durable (PDD) en collaboration avec Nature-Action Québec (NAQ). Permettant de donner une vision stratégique au développement du territoire, le PDD favorisera des bonifications pour les prochains plans, règlements et politiques de la ville.





→ La rivière Yamaska constitue l'un des principaux atouts de Saint-Hyacinthe et contribue à la beauté du paysage.

POURQUOI UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Saint-Hyacinthe a choisi de s'inscrire dans une perspective de développement durable pour à la fois définir son avenir, mais également pour répondre aux besoins présents de sa communauté sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

La définition de ce concept de développement durable, qui nous invite à prendre en compte les impacts économiques, environnementaux et sociaux de nos actions, a été proposée pour la première fois dans le rapport Brundtland à l'Organisation des Nations Unies en 1987. Elle sera par la suite adoptée comme guide lors des sommets mondiaux sur l'environnement depuis celui de Rio en 1992.

Au Québec, le développement durable a été adopté comme principe d'action par le gouvernement du Québec dans la Loi sur le développement durable, en 2005. Depuis, le gouvernement du Québec a établi un cadre pour la préparation et la mise en œuvre de plans stratégiques de développement durable par les ministères et les organismes publics, ainsi que par les municipalités du Québec.

C'est en se collant à cette définition et aux différents volets qui composent le développement durable que le Plan de développement durable fut élaboré pour la ville de Saint-Hyacinthe.

De façon concrète, le PDD est un engagement de la Ville à gérer ses ressources et son territoire de façon durable tout en énonçant les moyens qui seront utilisés.

Dans le cas de Saint-Hyacinthe, le PDD guidera :

- Les exercices de planification et les pratiques des différents services municipaux;
- Le développement de la ville dans le respect des milieux naturels et des terres agricoles;
- Les activités offertes par la Ville et le développement du sentiment d'appartenance;
- Les pratiques de différents secteurs d'activité, tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, l'enseignement, la recherche, le commerce et le tourisme.





→ Deux ateliers de consultation ont été organisés pour cibler les priorités des citoyens dans le futur plan de développement durable.

MÉTHODOLOGIE CHOISIE ET COMPOSANTES

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST UN DOCUMENT QUI FIXE DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS À LONG TERME, BASÉS SUR UNE VISION QUI RESPECTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS À LA SECTION PRÉCÉDENTE.

Afin d'assurer que le document reflète bien les attentes et ambitions de la population de Saint-Hyacinthe, un comité de pilotage a été créé puis a suivi toutes les étapes de l'élaboration du PDD. Ce comité était formé par :

- M. David Bousquet (conseiller municipal et président du comité de pilotage);
- M. Jeannot Caron (conseiller municipal);
- Mme Chantal Frigon (directrice générale adjointe, Services aux citoyens);
- M. François Lussier (directeur, Service des travaux publics);
- M. Charles Laliberté (directeur, Service du génie);
- M. Pierre Mathieu (directeur, Service de la gestion des eaux usées et de la biométhanisation);
- M. Guy Nadeau (coordonnateur de la qualité et de l'optimisation des processus, Service de la gestion des eaux usées et de la biométhanisation);
- Mme Marie-Claude Lapointe (chef, Division espaces récréatifs);
- M. Rémi Gauvin (technicien en environnement, Service de l'urbanisme);
- M. André Barnabé (directeur général, Saint-Hyacinthe Technopole)
- Mme Ana Luisa Iturriaga (directrice générale, Forum-2020);
- Mme Lou Paris (représentante, Organisme de bassin versant Yamaska);
- Mme Annabelle Palardy (présidente, Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain
- Mme Amélie Tremblay (représentante, Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain)
- Mme Marine Régnier (chargée de projets, Nature-Action Québec)
- M. Francis Desaulniers (chargé de projets, Nature-Action Québec)

Des rencontres fréquentes ont permis de créer une synergie entre les membres du comité et d'ainsi tirer profit des expériences et opinions de chacun en vue d'enrichir le contenu.

En amont de la réalisation du PDD lui-même, la première étape du travail a consisté à réaliser un diagnostic en développement durable de la ville de Saint-Hyacinthe. Il avait pour objectif de bien comprendre où se situe actuellement la ville en matière de développement durable et ainsi connaître ses forces et ses faiblesses en plus d'identifier ses opportunités de développement. Le diagnostic a été réalisé grâce à l'apport d'informations de plusieurs sources :

- Une revue documentaire, consistant à revoir la documentation produite par la Ville et ses partenaires, ainsi qu'une recherche sur plusieurs sites d'institutions fédérales et provinciales; elle a également permis de comprendre l'état actuel de la ville, mais également de cerner les enjeux à venir;
- L'organisation d'un atelier citoyen, auquel 51 participants ont pris part, afin de mieux comprendre les dynamiques du territoire;
- La diffusion d'un sondage en ligne pour compléter les résultats de l'atelier citoyen, auquel 47 répondants ont pu s'exprimer;
- Une invitation aux Maskoutains à envoyer des mémoires portant sur les défis, points de vigilance et points forts de Saint-Hyacinthe, suite à laquelle 8 mémoires ont été déposés et analysés;
- Des entrevues téléphoniques avec plusieurs représentants de l'administration municipale, dont le maire, le directeur général ainsi que des gestionnaires de la Division de l'environnement, des services du génie, de l'urbanisme, des loisirs et des travaux publics ont permis d'obtenir une autre vision de l'état de la situation.

VISION, ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET ACTIONS

Le PDD de Saint-Hyacinthe est composé de plusieurs éléments, le premier d'entre eux étant la vision. Avec l'aide du comité de pilotage et en lien avec le diagnostic de développement durable, une vision sur un horizon de 20 ans a été définie.

VISION

EN 2040, SAINT-HYACINTHE EST UNE TECHNOPOLE AGROALIMENTAIRE VERTE PAR EXCELLENCE QUI, PAR SON LEADERSHIP ET SON INNOVATION, CULTIVE SON RAYONNEMENT INTERNATIONAL ET OFFRE UN MILIEU DE VIE DISTINCTIF ACCESSIBLE À TOUS.

Cinq orientations, 23 objectifs et 53 actions en ont découlé. Ils constituent la structure du PDD et sont présentés dans les tableaux des pages suivantes. Les cinq orientations ont une portée de 10 ans. Elles permettent de regrouper des objectifs et des actions qui relèvent des sphères du développement durable, mais aussi de la planification municipale au sens large.

À partir des cinq orientations définies, le comité de pilotage a choisi des objectifs réalistes pour les cinq prochaines années. Chaque objectif est associé à l'une des cinq orientations. C'est en atteignant ces objectifs que Saint-Hyacinthe pourra mesurer l'ampleur des changements et des conséquences positives de la mise en œuvre des actions contenues dans le PDD.

Le cœur du PDD est composé d'actions, qui sont des moyens que la Ville se donne pour atteindre ses objectifs. Au début 2020, désirant que son PDD soit un plan pour toute la collectivité, Saint-Hyacinthe a organisé une consultation publique en personne afin d'impliquer les citoyens dans le processus de détermination des actions. Quarante-cinq citoyens ont participé à cette consultation et ont proposé de nombreuses actions. Par la suite, un appel aux citoyens qui n'ont pas pu se présenter pour la soirée consultative a été lancé, afin d'inviter la population à soumettre des mémoires par courriel. Un seul a été reçu et intégré aux propositions d'actions.

À partir de la liste d'actions suggérées, le comité de pilotage a sélectionné celles qui seraient les plus susceptibles d'être réalisées au cours des cinq prochaines années selon leur importance pour les citoyens, leur spécificité, leur pertinence et leur faisabilité. Certaines actions ont également été ajoutées par la Ville. Pour chacune d'elles, un ou plusieurs indicateurs de suivi ont été proposés, accompagnés d'une cible réaliste qui a été validée auprès du porteur du dossier. La mesure du progrès sera évaluée chaque année lorsque possible et est associée à des cibles à atteindre d'ici 2025. L'atteinte des cibles correspond à l'accomplissement de progrès significatifs dans l'implantation du développement durable à Saint-Hyacinthe. La liste d'actions n'est pas limitative et si l'opportunité de réaliser une action non inscrite dans le PDD mais permettant d'atteindre un objectif se présentait dans les années à venir, la Ville la saisirait.

Au final, ce sont les différents services et directions de la Ville de Saint-Hyacinthe qui sont les porteurs de toutes les actions proposées dans le PDD. Ce sont eux qui ont la responsabilité morale de mettre en œuvre les actions sélectionnées avec, au besoin, l'aide de certains partenaires. Ces derniers peuvent être des personnes-ressources au sein de la Ville, des organismes, des corporations, des institutions, des individus, etc.



→ Sur l'ensemble du territoire,
12 000 emplois manufacturiers sont
recensés dans plus de 231 industries.

ORIENTATION // ÉCONOMIE

UNE ÉCONOMIE VERTE ET ÉCORESPONSABLE QUI NOURRIT SON SAVOIR-FAIRE.

OBJECTIFS

1.1 SUPPORTER L'APPLICATION DE PRATIQUES INDUSTRIELLES ÉCORESPONSABLES EN VUE D'UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ULTIMES PRODUITS

Une transition vers une économie plus verte ne peut se passer de l'effort de multiples entreprises à appliquer une meilleure gestion environnementale, une façon de réduire leur empreinte écologique et d'améliorer leur performance. La mise en place de pratiques écoresponsables vise à répondre à des enjeux environnementaux précis, tels que la réduction des déchets (Gouvernement du Québec, 2018). Bien que tous les principes des 3RV (réduire, recycler, valoriser) aient leur importance, la réduction de la quantité de matière à la source est de loin la façon la plus efficace de décharger les dépotoirs (RDÉE, 2015). La ville de Saint-Hyacinthe tient à évaluer les efforts de son bassin d'entreprises en ce sens et offrir une reconnaissance aux entreprises qui se démarquent pour favoriser l'émergence de ces bonnes pratiques.

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
1.1.1	FAIRE LA PROMOTION DES BONNES PRATIQUES DE RÉDUCTION À LA SOURCE DES DÉCHETS ET SOULIGNER LES RÉALISATIONS DES ENTREPRISES AYANT DES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES	Mise en place d'un mécanisme de reconnaissance des pratiques écoresponsables des industries locales	Mécanisme de reconnaissance mis en place	2022 : Lancement du mécanisme
		Réalisation d'audits	Nombre d'audits réalisés sur place ou au téléphone	2023 : Premiers audits

1.2 FAVORISER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES ET LES ORGANISMES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Réintégrer les matières résiduelles en tant que ressources dans les cycles de production au lieu d'en extraire de nouvelles permet de réduire considérablement les déchets et de s'inscrire dans ce paradigme en émergence qu'est l'économie circulaire (Waridel, 2019). Étant la première municipalité du Québec et l'une des premières d'Amérique du Nord à produire du biométhane, la ville de Saint-Hyacinthe a déjà fait d'importants premiers pas en ce sens. Les extrants que sont les boues d'épuration et résidus organiques des entreprises agroalimentaires sont transformés en amendement de sol et en biométhane (gaz naturel renouvelable) (Nature-Action Québec, 2019). Pour aller plus loin, la ville de Saint-Hyacinthe souhaite développer des idées pour soutenir les entreprises et organismes qui s'activent à valoriser les déchets.

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
1.2.1	EXPLORER LA POSSIBILITÉ D'INSTALLER UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE RÉGIONALE	Étude réalisée sur la possibilité d'installer une plateforme de compostage régionale	Étude de faisabilité et de rentabilité réalisée	2021 : Mandat octroyé
1.2.2	IMPLANTER UN NOUVEL ÉCOCENTRE À SAINT-HYACINTHE	Implantation d'un nouvel écocentre	L'écocentre actuel de Saint-Hyacinthe remplacé par un nouvel écocentre	D'ici 2023
		Nombre d'heures d'ouverture	32 heures sur 4 jours par semaine	D'ici 2023
		Augmentation du nombre de visiteurs de Saint-Hyacinthe	La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains n'a pas de cible sur les tonnages mais l'aménagement d'un nouveau site amènera probablement une hausse d'achalandage	D'ici 2023

1.3 STIMULER LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSMISSION D'UN SAVOIR-FAIRE DE L'INNOVATION

La ville de Saint-Hyacinthe, forte de sa position de Technopole agroalimentaire, de Cité de la biotechnologie agroalimentaire, vétérinaire et agroenvironnementale, et de sa culture entrepreneuriale émergente (Nature-Action Québec, 2019), est un terrain fertile pour générer des solutions technologiques s'inscrivant dans une économie verte et durable. Dans le contexte d'une économie toujours plus concurrentielle, miser sur l'innovation est une stratégie clé pour s'assurer de tirer parti de la créativité et du savoir-faire des secteurs d'expertises maskoutains. Pour ce faire, la Ville de Saint-Hyacinthe compte mettre en place une zone d'innovation. Une telle zone est définie par le ministère de l'Économie et de l'Innovation comme un territoire géographique délimité où « [...] des acteurs de la recherche, de l'innovation, de l'industrie et de l'entrepreneuriat sont regroupés et collaborent de manière à insuffler une culture d'innovation, tout en mettant en valeur les avantages concurrentiels durables de ces territoires ou régions » (Ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2020, p.4).

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
1.3.1	METTRE EN ŒUVRE ET PLANIFIER LA ZONE D'INNOVATION SUR NOTRE TERRITOIRE	Nombre de projets réalisés dans la zone d'innovation	1 projet réalisé	D'ici 2025



→ Saint-Hyacinthe est reconnue grâce à sa forte concentration d'entreprises et d'intervenants de haut niveau.

1.4 ACCROITRE LA PROMOTION, L'IMPLANTATION ET LE SOUTIEN AUX BONNES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

Avec près de 200 fermes de culture et d'élevage et plus de 80 % de sa superficie municipale zonée agricole, la ville de Saint-Hyacinthe est fortement caractérisée par ses activités d'agriculture. Elle figure même parmi les acteurs principaux de ce secteur au Québec. Le modèle agricole dominant s'appuyant sur des pratiques énergivores et fortement dépendantes des pesticides implique toutefois de nombreuses externalités : perte de biodiversité, diminution de bandes riveraines, érosion, pollution des cours d'eau et perturbations auprès des citoyens. En encadrant l'application de bonnes pratiques agroenvironnementales, la Ville souhaite réduire l'empreinte de l'agriculture, tout en la maintenant productive (Nature-Action Québec, 2019; Waridel, 2019).

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
1.4.1	EN COMPLÉMENT DE LA RÉGLEMENTATION DE LA MRC VISANT LA ZONE RURALE, SE Doter D'UN PLAN D'APPLICATION RÉGLEMENTAIRE SUR LE RESPECT DE LA BANDE RIVERAINE ET LE DÉPLOYER	Confirmation du plan d'application de la réglementation sur le respect de la bande riveraine en zone urbaine	Le plan d'application de la réglementation sur le respect de la bande riveraine est confirmé	2022
1.4.2	INVITER/OUTILLER LES ORGANISMES MANDATAIRES À SE Doter D'UN MANDAT VERT AVEC DES OBJECTIFS D'IMPLANTATION ET DE SOUTIEN AUX BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES	Nombre d'organismes mandataires outillés pour se doter d'un mandat vert	Les organismes dont le contrat a été renouvelé entre 2021 et 2025 sont outillés pour se doter d'un mandat vert	5 ans (2025)
1.4.3	DÉVELOPPER AU MOINS UN PROJET D'AGRICULTURE URBAINE EN PARTENARIAT AVEC UN ORGANISME OU PARTENAIRE EXTERNE	Réalisation d'un projet d'agriculture annuellement en partenariat	Réalisation d'un projet d'agriculture annuellement en partenariat	Début 2021, annuel
1.4.4	RESTREINDRE L'USAGE DES PESTICIDES SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX LOUÉS À DES TIERS	Nombre de terrains municipaux, loués à des tiers à des fins agricoles, qui ne sont pas traités avec des pesticides	L'ensemble des terrains loués à des fins agricoles ne sont plus traités avec des pesticides	2025

1.5 DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE LOCALE ET ÉCORESPONSABLE

Bien qu'elle rayonne particulièrement auprès de la clientèle d'affaires, la ville de Saint-Hyacinthe comporte des attraits touristiques variés qui méritent d'être mis en lumière (Nature-Action Québec, 2019). Ainsi, la promotion de la ville ne doit pas se faire sans tenir compte des impacts de ce secteur d'activité, principalement en ce qui concerne le transport et la gestion des déchets.

De plus en plus, la population est consciente de l'impact environnemental lié aux activités touristiques. Des efforts individuels peuvent être facilement mis en application, à condition évidemment que les infrastructures le permettent, par exemple en ce qui concerne l'utilisation du transport actif pour aller aux événements culturels ou même, plus simplement, la possibilité que les visiteurs apportent leur propre bouteille d'eau. En favorisant des pratiques de tourisme écoresponsable sur son territoire, la Ville de Saint-Hyacinthe pourra jouir d'avantages concurrentiels et ainsi se démarquer.

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
1.5.1	RELIER SAINT-HYACINTHE AU RÉSEAU CYCLABLE RÉGIONAL	Nombre de liens sécurisés entre le réseau cyclable de Saint-Hyacinthe et le réseau régional	Mise en place d'un lien cyclable sécurisé entre Saint-Hyacinthe et le réseau régional	5 ans (2025)
1.5.2	IMPLANTER DES ACTIONS ÉCORESPONSABLES LORS DES ÉVÉNEMENTS SOUTENUS PAR LA VILLE ET DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX	Pourcentage d'événements organisés sur le territoire qui intègrent des mesures écoresponsables	100 % des événements Ville et 100 % des autres événements soutenus intègrent des mesures écoresponsables	5 ans (2025)
1.5.3	INSTALLER DES BORNES DE RECHARGE PRÈS DES ATTRAITS TOURISTIQUES	Ajout progressif de bornes de recharge sur le territoire	En accord avec le plan triennal d'immobilisations adopté, ajout progressif de bornes de recharge sur le territoire	D'ici 2025
1.5.4	AJOUTER DES SUPPORTS À VÉLO SÉCURISÉS PRÈS DES LIEUX TOURISTIQUES ET DES SITES ÉVÉNEMENTIELS	Nombre de supports à vélo sécurisés ajoutés à proximité des lieux touristiques et sites événementiels	Avoir au moins deux supports à vélo sécuritaires entre 100 et 300 mètres de lieux touristiques ou de sites événementiels (centre-ville et secteur nord)	5 ans (2025)
1.5.5	OFFRIR DES STATIONS D'EAU MOBILES LORS DES ÉVÉNEMENTS	Ajout d'une station d'eau mobile disponible pour les événements	Acquisition d'une station d'eau mobile (remplissage de bouteilles d'eau)	2022



→ 30 jeunes du camp de jour des loisirs La Providence ont participé à une activité de sensibilisation et de plantation dans le cadre de la Journée de la rivière.

ORIENTATION // ENVIRONNEMENT

UN ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL MIS EN VALEUR AUTOUR DE SA TRAME VERTE ET BLEUE.

OBJECTIFS

2.1 AUGMENTER ET MAINTENIR LA CONNECTIVITÉ DES MILIEUX NATURELS

La préservation des milieux naturels est primordiale pour de nombreuses raisons. D'abord, la bonne santé de ces milieux est essentielle au maintien de la biodiversité. De nombreuses espèces y trouvent refuge, puisque la grande majorité du territoire de Saint-Hyacinthe est cultivée de façon intensive. Ces milieux sont aussi une façon pour les citoyens de maintenir un contact privilégié avec la nature par la pratique d'activités de plein air, ce qui contribue à leur bien-être psychologique et favorise un sentiment d'appartenance avec le territoire. Toute une gamme de services écosystémiques est également attribuée aux milieux naturels des territoires urbains, tels que la réduction des risques d'inondation et l'amélioration de la qualité de l'eau, des enjeux qui inquiètent d'ailleurs certains citoyens. Il est donc dans l'intérêt collectif d'assurer la protection de ces milieux et même d'encourager leur reboisement, dans certains cas.

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
2.1.1	PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS EXISTANTS DU TERRITOIRE	Proportion des milieux naturels sur le territoire	8 %, donc hausse par rapport au 7,81 % de 2020 malgré le développement de la ville	En continu jusqu'en 2025
2.1.2	ASSURER LA PROTECTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DU BOISÉ-DES-DOUZE, DU SECTEUR DE LA MÉTAIRIE ET DU BOISÉ AU NORD DU PARC LES SALINES	Soutien financier et logistique envers l'organisme Boisé des Douze	Bonification et maintien des démarches de soutien de l'organisme	D'ici 2025
		Réalisation du plan d'aménagement du parc de la Métairie	Plan d'aménagement réalisé	D'ici 2025
		Démarches de sensibilisation auprès du propriétaire du boisé	Démarches auprès du propriétaire effectuées	D'ici 2025
2.1.3	CONTRIBUER AU REBOISEMENT DES EMPRISES D'AUTOROUTE, EN PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC	Planifier/coordonner un projet de reboisement des emprises d'autoroute, en partenariat avec le ministère des Transports du Québec	Projet de reboisement planifié/coordonné	2021-2025

2.2 DIMINUER LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

On parle d'un îlot de chaleur urbain lorsqu'on note une différence de température entre un milieu urbain et les zones rurales environnantes, un écart qui peut atteindre jusqu'à 12 °C! Plusieurs causes favorisent l'émergence des îlots de chaleur. Parmi elles, la perte progressive du couvert forestier est probablement la plus importante. La végétation joue effectivement un rôle essentiel de protection contre la chaleur grâce au phénomène d'évapotranspiration (INSPQ, 2009). Cette protection est un levier non négligeable pour les villes qui peuvent agir en verdissant leur territoire, ce que compte faire la Ville de Saint-Hyacinthe, comme présenté dans les actions suivantes.

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
2.2.1	SE DOTER D'UN PLAN DIRECTEUR D'ACCROISSEMENT DE LA CANOPÉE	Évaluer le pourcentage de canopée de la ville par une firme mandatée	Engager la firme dont le mandat est d'évaluer la canopée présente dans la ville	Hiver 2021
		Adoption du plan d'accroissement de la canopée	Plan d'accroissement adopté	Adoption en 2023, actions annuelles
		Saisir toutes les opportunités de plantation permises par nos axes de circulation	Saisir toutes les opportunités de plantation permises par nos axes de circulation	En continu jusqu'en 2025
		Nombre d'arbres plantés par la Ville	300 arbres plantés par la Ville annuellement	En continu jusqu'en 2025
		Taux de remplacement des arbres coupés par la Ville	Sur rue, maintenir le taux de 1 arbre planté par arbre coupé. Autres terrains : atteindre un taux de replantation de 1,5 arbre planté par arbre coupé	En continu jusqu'en 2025
		Nombre d'arbres vendus par la Ville	Continuer à vendre 500 arbres par année	En continu jusqu'en 2025

2.3 FAVORISER UNE MISE EN VALEUR ÉCORESPONSABLE DE LA RIVIÈRE YAMASKA

Emblématique de la ville, la rivière Yamaska constitue l'un des principaux atouts du territoire et contribue notamment à la beauté des paysages. Pourtant, la fragilité de ce cours d'eau largement pollué est évidente. Malgré une réputation à refaire, plusieurs activités se pratiquent encore aux abords de la rivière dont certaines activités nautiques, l'observation de la faune et la pêche. La revalorisation de la rivière aux yeux de la population implique un défi de taille et c'est dans ce contexte que la Ville de Saint-Hyacinthe s'engage dans diverses actions, en primant d'abord le respect de l'environnement.

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
2.3.1	RÉALISER LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE GÉRARD-CÔTÉ	Réalisation de la première phase de la promenade Gérard-Côté	Première phase de la promenade Gérard-Côté réalisée	2024-2025
		Nombre de mètres linéaires en bordure de la rivière accessibles au public	2400 mètres de rives de la rivière Yamaska accessibles au public	D'ici 2025
2.3.2	ORGANISER UNE ACTIVITÉ ANNUELLE QUI MET LA RIVIÈRE EN VALEUR	Organisation d'une activité annuelle mettant la rivière en valeur	Tenue d'une activité mettant en valeur la rivière organisée annuellement par la Ville	Dès 2022, annuel
2.3.3	AJOUTER UN NOUVEL ACCÈS À LA RIVIÈRE ET RELOCALISER LA DESCENTE DE BATEAU À MOTEUR	Relocalisation de la descente de bateau à moteur	Inscription au <i>Programme triennal d'immobilisations</i> et plans et devis prêts pour appel d'offres	En continu jusqu'en 2025
2.3.4	REVÉGÉTALISER LA BANDE RIVERAINE DES TERRAINS EN BORDURE DE LA RIVIÈRE YAMASKA	Nombre de terrains où la bande riveraine est revégétalisée	20 terrains sont ciblés dans cette première approche comme ils sont déjà construits et peuvent bénéficier de droits acquis	En continu jusqu'en 2025

2.4 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA RIVIÈRE YAMASKA

La qualité de l'eau de la rivière et de ses tributaires est sujet d'inquiétude depuis de nombreuses années pour les Maskoutains, notamment parce qu'elle constitue la principale source d'eau potable de la plupart d'entre eux. L'administration de Saint-Hyacinthe est bien consciente de cet enjeu. Elle a déjà entamé plusieurs démarches concrètes en ce sens : élaboration du *Plan de gestion des débordements des réseaux d'égouts*, mise en place d'un programme visant à séparer les réseaux sanitaires et pluviaux, mise en conformité graduelle des installations sanitaires et implication auprès de l'organisme Organisme de bassin versant Yamaska (Nature-Action Québec, 2019).

ACTION	INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
2.4.1 FAIRE UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES PESTICIDES, LEURS EFFETS ET SUR LES SOLUTIONS ALTERNATIVES À LEUR UTILISATION EN ZONE URBAINE ET PÉRIURBAINE	Mise en place d'une campagne de sensibilisation	Campagne de sensibilisation adoptée en 2023	2023, à répéter selon l'évaluation et le succès obtenu



→ Les citoyens s'initient aux sports nautiques dans le cadre de la journée du nautisme.

2.5 FAVORISER UNE GESTION DURABLE DES EAUX POTABLES ET PLUVIALES

L'abondance et la disponibilité de l'eau au Québec, comme au Canada, en font une richesse collective incomparable, trop souvent considérée comme acquise. Or, sachant que son traitement nécessite énergie et ressources, il est dans l'intérêt de tous d'en assurer une gestion durable. Consciente de cet enjeu, la Ville de Saint-Hyacinthe tient à se munir d'un plan de gestion des eaux pluviales et de resserrer son règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
2.5.1	SE DOTER D'UN PLAN DIRECTEUR DE GESTION DURABLE DE L'EAU PLUVIALE	Conception et adoption d'un plan directeur de gestion durable des eaux pluviales	Dotation d'un plan directeur de gestion des eaux pluviales	2024
2.5.2	INSTALLER PLUS DE FONTAINES À EAU DANS LES ESPACES PUBLICS	Nombre de fontaines à eau dans les espaces publics	5 fontaines à eau extérieures ont été ajoutées	Jusqu'en 2025
2.5.3	RÉÉVALUER LE RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET RESSERRER SON APPLICATION	Réévaluation du règlement sur l'utilisation de l'eau potable de façon à restreindre davantage l'utilisation de l'eau	Règlement sur l'utilisation de l'eau potable réévalué	D'ici 2025
		Revoir les critères de restriction et d'interdiction	Les critères du règlement ont été revus	D'ici 2025



→ Initiation à l'art dans le cadre d'un projet de médiation culturelle.

ORIENTATION // SOCIOCULTUREL

UNE COMMUNAUTÉ INCLUSIVE, FORTE DE SA DIVERSITÉ, QUI SOUTIEN DES MILIEUX DE VIE EN SANTÉ.

OBJECTIFS

3.1 FAVORISER L'ACCÈS À UNE DIVERSITÉ DE LOGEMENTS DE QUALITÉ

Les besoins en matière de logements des Maskoutains étant multiples et variés, il est nécessaire que l'offre y réponde en assurant une disponibilité de logements tout aussi variée. Pour compléter l'offre de logements à Saint-Hyacinthe, l'ajout et le maintien de logements sociaux abordables sont essentiels afin de favoriser l'ancrage des communautés et la mixité sociale. De plus, une telle bonification de l'offre de logements attribuera à la municipalité un avantage concurrentiel pour attirer et garder localement un bassin de professionnels convoité.

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
3.1.1	MAINTENIR UN MINIMUM DE 600 000 \$ PAR ANNÉE ATTRIBUABLE AU FINANCEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES	Montant annuel attribué au financement des logements sociaux et abordables	600 000 \$ sont attribués annuellement pour le financement des logements sociaux et abordables	D'ici 2025
3.1.2	MAINTENIR EN MOYENNE UNE AUGMENTATION DE 125 LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES SUR 5 ANS	Nombre de nouveaux logements sociaux et abordables construits de 2021 à 2025	125 logements sociaux sur 5 ans	D'ici 2025
3.1.3	INCITER LES PROMOTEURS À ACCROITRE LA DIVERSITÉ DE TYPES D'HABITATIONS	Nombre total de logements construits par types	Suivi et comparaisons possibles, mais pas de cibles précises	D'ici 2025

3.2 SOUTENIR L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINES

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2008). C'est dans cette optique que la Ville de Saint-Hyacinthe souhaite soutenir les organismes œuvrant en sécurité alimentaire sur le territoire. En effet, les organismes tels que le Comptoir-Partage La Mie et la Moisson Maskoutaine font un travail essentiel pour offrir aux populations vulnérables une aide alimentaire saine dans le respect de leurs besoins.

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
3.2.1	SUPPORTER FINANCIÈREMENT ET AU NIVEAU ORGANISATIONNEL LES ORGANISMES EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET ENCOURAGER LE REGROUPEMENT ET LA CONCERTATION	Montant annuel attribué au soutien des organismes en sécurité alimentaire	Atteindre 75 000 \$/an pour le soutien des organismes en sécurité alimentaire	5 ans (2025)
		Prise en charge concertée de la sécurité alimentaire par le milieu	Participation à la table de concertation en sécurité alimentaire	5 ans (2025)

3.3 ENCOURAGER L'INCLUSION SOCIALE ET LE VIVRE ENSEMBLE

Une population socialement incluse, c'est une population plus heureuse et plus en santé. La Ville de Saint-Hyacinthe souhaite faire de l'inclusion des individus une priorité, peu importe l'ethnicité, la culture, les croyances et les besoins. Que ce soient les populations ethnoculturelles, les aînés ou les personnes à facultés physiques ou intellectuelles limitées, la municipalité compte agir pour favoriser le sentiment d'appartenance de tous. Elle proposera des outils et des activités qui interpellent tous les groupes.

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
3.3.1	AUGMENTER LA VISIBILITÉ DES COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES À TRAVERS LES COMMUNICATIONS DE LA VILLE AUX CITOYENS	Présence observable de publications de la Ville mettant en valeur des citoyens de communautés ethnoculturelles	Présence observable de personnes provenant de communautés ethnoculturelles dans les publications municipales exposant des citoyens	D'ici 2025
3.3.2	ACCROITRE LA PRÉSENCE DES PERSONNES ISSUES DE L'IMMIGRATION AU SEIN DES ÉVÉNEMENTS MUNICIPAUX AUTANT DANS LES VOILETS ORGANISATION QUE PARTICIPATION	Nombre d'activités ethnoculturelles	Nombre d'activités ethnoculturelles	D'ici 2025
		Présence observable de personnes issues de l'immigration aux événements municipaux	Présence observée de personnes issues de l'immigration aux événements municipaux	D'ici 2025
		Développement d'outils de communication afin de rejoindre la clientèle ethnoculturelle	Réalisation d'outils adaptés à la clientèle ethnoculturelle	5 ans (2025)
		Identification des organismes et des personnes clefs dans les différentes communautés	Organismes et personnes clefs identifiés pour les différentes communautés	5 ans (2025)
3.3.3	ACTUALISATION ET POURSUITE DU PLAN D'ACTION VISANT À IDENTIFIER ET À RÉDUIRE LES OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES	Actualisation du plan d'action visant à identifier et à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées	Actualisation annuelle du plan d'action	5 ans (2025)

3.4 METTRE EN VALEUR L'OFFRE CULTURELLE, RÉCRÉATIVE ET COMMUNAUTAIRE

Près de 200 organismes œuvrent aujourd'hui à Saint-Hyacinthe dans le but d'offrir des services variés à toutes les populations, notamment dans le milieu des loisirs, de la culture et du sport. Le milieu communautaire de la ville est donc déjà riche. Toutefois, il ne faut pas relâcher d'ardeur, mais plutôt miser sur cette force pour rejoindre davantage d'individus, particulièrement les jeunes, et ainsi assurer la pérennité de cette vie communautaire active.

ACTION	INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
3.4.1 METTRE EN VALEUR L'OFFRE CULTURELLE, RÉCRÉATIVE ET COMMUNAUTAIRE À TRAVERS DES MOYENS DE COMMUNICATION PLUS ADAPTÉS À UNE CLIENTÈLE PLUS JEUNE	Utilisation par la Ville d'un nouveau canal de communication et de deux nouveaux relayeurs d'information adaptés à une clientèle plus jeune pour promouvoir l'offre culturelle, récréative et communautaire	Réalisation d'outils adaptés aux jeunes	D'ici 2025



→ Les jeunes adolescents bougent au Skate Plaza



→ Forum-2020 organise annuellement une soirée d'accueil pour les nouveaux arrivants.

ORIENTATION // GOUVERNANCE

UNE GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ, EFFICACE ET ÉCORESPONSABLE, MOBILISÉE PAR LE BIEN COMMUN.

OBJECTIFS

4.1 PROMOUVOIR DE NOUVELLES FORMES D'ÉCHANGES DE PROXIMITÉ AU BÉNÉFICE DU BIEN COMMUN

Les décisions sur les projets de développement d'envergure ont un impact non négligeable sur les communautés locales. Ayant pour quête de trouver l'équilibre entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux de son développement, la municipalité ne peut se passer de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des citoyens. À cet égard, la Ville de Saint-Hyacinthe s'engage à consolider la culture de participation citoyenne en bonifiant son processus de consultation dans les démarches municipales d'envergure (Nature-Action Québec, 2019).

ACTION	INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
4.1.1 CONSULTER LES CITOYENS EN AMONT DES APPROBATIONS SUR LES PROJETS D'ENVERGURE ET OFFRIR DES CONSULTATIONS CITOYENNES PLUS PARTICIPATIVES	Tous les projets de développement d'envergure qui ont un impact sur une partie importante de la population feront l'objet d'une consultation	100 % des projets de développement d'envergure ont fait l'objet d'une consultation publique au préalable	D'ici 2025

4.2 ASSURER L'ADHÉSION AUX PRINCIPES D'ÉCOGESTION DANS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE ET CHEZ SES PARTENAIRES

Pour poursuivre son engagement en termes de développement durable, l'administration maskoutaine s'engage aussi à réduire l'impact environnemental de ses opérations internes, tant en ce qui concerne l'efficacité énergétique de ses bâtiments, la gestion des matières résiduelles que la sensibilisation de ses employés.

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
4.2.1	AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ÉCORESPONSABLE DANS LES NOUVELLES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES	Nombre de kilowattheures économisés annuellement dans les nouvelles infrastructures publiques par rapport à une construction conventionnelle	En moyenne, 10 à 15 % de kilowattheures sont économisés annuellement par les nouvelles infrastructures municipales par rapport à des constructions conventionnelles	En cours, à maintenir jusqu'à la fin du programme
4.2.2	AJOUTER DES ÉQUIPEMENTS POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX	Présence d'équipements adéquats dans chaque salle commune ou espace de travail	Avoir mis en place les équipements requis en fonction du nombre de voies à desservir (ordures, matières recyclables, matières organiques. Ex. : collecte à 2 ou à 3 voies.)	2021
4.2.3	OFFRIR DES FORMATIONS SUR L'ÉCORESPONSABILITÉ AUX EMPLOYÉS	Nombre d'employés municipaux formés ou sensibilisés en lien avec la gestion responsable des matières résiduelles	2021 : établir les besoins par service Débuter les formations en 2022	2021

4.3 DÉVELOPPER UN MODÈLE DE GOUVERNANCE ÉCORESPONSABLE

La mise en œuvre des actions en développement durable citées dans ce document devra être planifiée, suivie et communiquée aux parties prenantes. En effet, le public doit être en mesure de suivre les progrès de toutes les actions qui le concernent directement ou indirectement. La municipalité s'assurera aussi que les ressources financières sont suffisantes pour réaliser le plan, mesurer les avancements et rendre des comptes aux parties impliquées.

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
4.3.1	FAIRE UN BILAN DE L'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PDD ET FAIRE UNE REDDITION DE COMPTES	Réalisation d'un bilan annuel d'avancement du plan de développement durable	Reddition annuelle environ 3 mois après la fin de l'année visée	Annuel
4.3.2	METTRE EN PLACE UN FONDS VERT POUR FINANCER LA RÉALISATION DU PDD (MESURE D'ÉCOFISCALITÉ)	Mise en place d'un fonds vert	Démarches dès 2022 afin d'adopter un fonds au budget 2023	D'ici 2025

4.4 ENCOURAGER L'ADOPTION DE PRATIQUES ÉCORESPONSABLES AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ

Malgré la volonté d'en faire plus pour l'environnement, certains changements d'habitudes de consommation plus écologique engendrent des coûts non négligeables, d'où l'importance d'octroyer du financement pour les soutenir. D'autre part, plusieurs enjeux environnementaux liés à la consommation individuelle ne peuvent dépendre uniquement de la bonne volonté de chaque individu et nécessitent donc des mesures restrictives rigoureuses. Subséquemment, afin d'inciter des actions individuelles compatibles avec les objectifs du présent plan, la Ville de Saint-Hyacinthe s'active à trouver un juste équilibre entre les incitatifs et la réglementation en tenant compte de la complexité des problèmes environnementaux.

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
4.4.1	REVOIR ET ACTUALISER LES PROGRAMMES DE SUBVENTION POUR LES PRODUITS DE CONSOMMATION ÉCOLOGIQUES	Réalisation du balisage et actualisation des programmes de subvention pour les produits de consommation écologiques	Balisage en 2021, recherches et préparation pour nouvelle cuvée de nos programmes en 2023	2021 : balisage 2023 : nouveau programme
4.4.2	ÉVALUER LA POSSIBILITÉ D'ENCADRER L'UTILISATION DES SACS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE	Réalisation d'une étude sur les bonnes mesures à mettre en place pour l'encadrement de l'utilisation des plastiques à usage unique	Étude réalisée en 2023	2023



→ Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, une tournée de sensibilisation a été organisée pour les commerçants du centre-ville.

ORIENTATION // AMÉNAGEMENT DURABLE

UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE À ÉCHELLE HUMAINE ET ACCESSIBLE À TOUS.

OBJECTIFS

5.1 PLANIFIER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET ÉCORESPONSABLE

Un milieu de vie attrayant, c'est un espace où les activités sont diversifiées et accessibles, les commerces et services répondent facilement aux besoins du quotidien et la qualité des espaces publics est exceptionnelle (Vivre en ville, n.d.). Miser sur ces caractéristiques permet non seulement d'inciter la population à rester sur le territoire, mais aussi d'atteindre d'autres objectifs en matière d'inclusion sociale et de transport actif.

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
5.1.1	CRÉER DES QUARTIERS OFFRANT DES MILIEUX DE VIE COMPLETS (PISTES CYCLABLES, COMMERCES DE PROXIMITÉ, ESPACES VERTS, ÉCOLES, JARDINS COMMUNAUTAIRES...)	Longueur totale de piste cyclable sécurisée	Nombre de kilomètres ajoutés	D'ici 2025
		Réviser le plan directeur des parcs	Adoption du plan directeur des parcs révisé	2023
		Nombre de projets structurants visant à créer des quartiers offrant des milieux de vie complets	2 projets structurants visant à créer des quartiers offrant des milieux de vie complets	D'ici 2025
		Pourcentage des unités de logement à vocation résidentielle situées à moins de 300 mètres d'un parc	90 % des unités de logement à vocation résidentielle sont situées à moins de 300 mètres d'un parc	D'ici 2025
5.1.2	SE DOTER D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE L'OFFRE COMMERCIALE	Élaboration et mise en œuvre d'une planification stratégique de l'offre commerciale	Planification stratégique de l'offre commerciale élaborée et mise en œuvre	D'ici 2025

5.2 FAVORISER LA MOBILITÉ ACTIVE ET LES MODES DE TRANSPORT ALTERNATIFS À L'AUTOMOBILE

La surutilisation de la voiture individuelle au Québec, comme ailleurs en Amérique du Nord, induit de nombreux effets néfastes sur la santé humaine, financière et environnementale. Entre autres, elle implique des accidents, de la frustration liée au trafic routier, des coûts importants pour les ménages et la société, de la pollution sonore, visuelle et atmosphérique, et surtout, d'imposantes émissions de gaz à effet de serre (Équiterre, n.d.).

Parmi les moyens les plus efficaces pour réduire la dépendance à l'automobile, la diversification de la mobilité s'impose. Pour les courtes distances, la marche et le vélo sont des alternatives économiques et bénéfiques pour la santé humaine et mentale des individus, d'où l'importance de la proximité des services dans les milieux de vie. À plus grande échelle, les transports en commun, l'autopartage et le covoiturage sont avantageux pour les portefeuilles et l'environnement (Waridel, 2019).

La Ville a un rôle crucial à jouer pour soutenir la population dans ces transformations modales, d'où la pertinence de se doter d'un plan de mobilité active et durable et d'adapter les infrastructures en conséquence.

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
5.2.1	RÉALISER UN PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de mobilité active et durable	Plan de mobilité active et durable élaboré et mis en œuvre	2024
5.2.2	PLANIFIER L'IMPLANTATION DE LA GARE INTERMODALE	Acquisition et planification de la gare intermodale	Acquisition et planification de la gare intermodale	D'ici 2025
5.2.3	INTRODUIRE DANS LA RÉGLEMENTATION UN POURCENTAGE MINIMAL DE SUPPORTS À VÉLO À FOURNIR DANS LES NOUVEAUX PROJETS DE CONSTRUCTION	Modification du règlement municipal pour assurer la mise en place d'un nombre minimal de supports à vélo dans tous les nouveaux projets de construction, donc pour tous les usages	Règlementation municipale modifiée	D'ici 2025
		Mettre en application le plan directeur du réseau cyclable	Plan directeur mis en application	D'ici 2025

5.3 BÂTIR DES QUARTIERS DURABLES ET EN SANTÉ ET EN ASSURER L'ACCÈS À L'ÉCHELLE HUMAINE

Un développement équilibré et durable des villes passe nécessairement par une réflexion sur les quartiers, une échelle d'intervention réaliste pour avoir des retombées positives. Les outils municipaux sont un levier de choix pour la mise en place de mesures durables qui favorisent le transport actif, l'habitation inclusive, la biodiversité, la gestion durable des eaux, la mixité, l'économie locale et l'intégration de bâtiments durables. Ces mesures sont possibles et nécessaires à l'échelle des quartiers de Saint-Hyacinthe (Savard, 2012).

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
5.3.1	SE DOTER D'UNE POLITIQUE DE L'HABITATION DURABLE ET INCLUSIVE	Adoption d'une politique de l'habitation durable et inclusive	Politique de l'habitation durable et inclusive adoptée	D'ici 2025
5.3.2	BONIFIER LES NORMES MUNICIPALES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION	Nombre d'éléments bonifiés pour les normes de construction	Bonification des normes concernant les toitures, les revêtements et les stationnements	D'ici 2025



→ Les parcours actifs urbains sont deux circuits attrayants et sécuritaires, pour pratiquer librement la marche ou la course à pied à l'année.

5.4 DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES ET DES BÂTIMENTS BIEN PENSÉS, VERTS ET ÉCOÉNERGÉTIQUES

Le cycle de vie d'un bâtiment est chargé d'impacts environnementaux. Que ce soit au niveau de l'extraction, de la transformation et du transport de toutes les matières nécessaires, de l'entretien et du chauffage, ou encore de la gestion des matières résiduelles en fin de vie, le potentiel d'amélioration est grand. La Ville se doit donc de miser sur les meilleurs choix possible en termes de matériaux, de techniques et d'entretien des infrastructures. Par exemple, elle peut opter pour les certifications écoénergétiques des bâtiments sur son territoire.

Déjà, quelques bâtiments à Saint-Hyacinthe sont certifiés LEED, une vérification indépendante qui atteste qu'un bâtiment a été conçu et construit à l'aide de stratégies qui visent à atteindre une excellente performance environnementale (Conseil du développement durable du Canada, n.d.). Elle possède d'ailleurs un programme qui offre un crédit de taxe aux constructions neuves certifiées LEED qui gagnerait à être davantage connu et utilisé (Nature-Action Québec, 2019).

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
5.4.1	COMMUNIQUER DAVANTAGE ET VULGARISER LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS DISPONIBLES	Nombre de citoyens et d'entreprises qui se sont prévalus des subventions offertes par la Ville	Augmentation du nombre de citoyens et entreprises qui ont bénéficié des programmes de subvention.	2021

5.5 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Afin de réduire ses émissions de GES, la Ville de Saint-Hyacinthe complète le présent plan par quelques intentions au niveau des transports. D'abord, elle compte soutenir la décarbonisation des transports en ajoutant des bornes de recharge aux stationnements municipaux et en explorant la possibilité d'électrifier ou d'alimenter avec son biométhane (gaz naturel renouvelable) une plus grande part de sa flotte de véhicules. Elle souhaite aussi favoriser les déplacements piétonniers au centre-ville. Finalement, elle mettra l'accent sur l'interdiction d'une mauvaise pratique de certains utilisateurs de véhicules à essence, soit celle de laisser tourner le moteur inutilement.

ACTION		INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	PRIORITÉ DE RÉALISATION
5.5.1	ÉVALUER LA POSSIBILITÉ D'INTRODUIRE LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU AU GAZ NATUREL DANS LA FLOTTE DE VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN	Réalisation d'une étude pour évaluer la possibilité d'introduire des véhicules électriques ou au biométhane (gaz naturel renouvelable) dans la flotte de véhicules de transport en commun	Étude réalisée	2024-2025
5.5.2	INSTALLER DES BORNES DE RECHARGE ADDITIONNELLES DANS LES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX	Nombre de bornes de recharge installées dans les stationnements municipaux	20 bornes supplémentaires de recharge de 220 volts (4 bornes par an pendant 5 ans)	Jusqu'en 2025
5.5.3	METTRE EN PLACE UN ESPACE PIÉTONNIER AU CENTRE-VILLE	Réalisation d'un projet pilote en collaboration avec les représentants du milieu	Réalisation d'un projet pilote d'espace piétonnier en collaboration avec le milieu	D'ici 2025
5.5.4	RELANCER LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA MARCHÉ AU RALENTI DU MOTEUR D'UN VÉHICULE IMMOBILISÉ	Campagne relancée pour la sensibilisation sur l'arrêt des moteurs lors de l'immobilisation des véhicules	Relance de la campagne de sensibilisation sur l'arrêt des moteurs lors de l'immobilisation des véhicules	À déterminer

CONCLUSION



La démarche entamée par Saint-Hyacinthe a permis non seulement de faire le point sur la situation actuelle locale et d'impliquer ses citoyens, mais a surtout permis à la Ville d'être résolument tournée vers un développement futur durable. Les défis qui attendent Saint-Hyacinthe pour atteindre ses objectifs sont à la fois ambitieux et à la mesure de ses capacités. En posant ce geste, la Ville montre qu'elle souhaite être en contrôle de son avenir. Elle démontre également qu'elle se dote de tous les outils nécessaires dans le but d'assurer une gestion adéquate et innovante de son territoire.

La Ville fera un bilan public annuel afin de rendre des comptes par rapport à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte de ses objectifs. Suivez-nous ces prochaines années pour mesurer le chemin qui aura été parcouru.

SAINT-HYACINTHE VOUS SURPRENDRA !



→ Joyau de l'architecture maskoutaine, le 1555 Marché public, situé au cœur du centre-ville de Saint-Hyacinthe vous ouvre ses portes tous les jours depuis 1830

RÉFÉRENCES

Conseil du développement durable du Canada. (n.d.). Processus de certification LEED. Consulté le 23 novembre 2020 sur https://www.cagbc.org/CBDCA/LEED/Processus_de_certification/CBDCaSiteWeb/Programmes/LEED/Processus_de_certification_LEED.aspx

Équiterre. (n.d.). Voiture solo | equiterre.org - Pour des choix écologiques, équitables et solidaires. Consulté le 24 avril 2020 sur <https://equiterre.org/fiche/voiture-solo>

Gouvernement du Québec. (2018). Plan d'action pour la croissance et les technologies propres - Vers une économie plus verte et prospère.

INSPQ. (2009). Revue de littérature - Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains. Institut National de Santé publique du Québec. Consulté sur http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/988_MesuresIlotsChaleur.pdf

Ministère de l'Économie et de l'Innovation. (2020). Zones d'innovation Québec - Une économie innovante, un Québec prospère - Guide de présentation d'un projet de zone d'innovation.

Nature-Action Québec. (2019). Diagnostic en développement durable de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2008). Introduction aux concepts de la sécurité alimentaire. Sécurité alimentaire: l'information pour l'action. Consulté sur <http://www.fao.org/3/a-al936f.pdf>

RDÉE. (2015). Guide de pratiques écoresponsables du réseau de développement économique et d'employabilité.

Savard, M. (2012). Le développement de quartiers durables dans les municipalités du Québec. Université de Sherbrooke.

Ville de Saint-Hyacinthe. (2016). Découvrez les milieux naturels de Saint-Hyacinthe.

Vivre en ville. (n.d.). Qualité des milieux de vie - Collectivités viables. Consulté le 23 novembre 2020 sur <http://collectivitesviables.org/enjeux/qualite-des-milieux-de-vie.aspx>

Waridel, L. (2019). La transition, c'est maintenant - Choisir aujourd'hui ce que sera demain. Écosociété.

CRÉDIT PHOTO :

Andrée-Anne Rivest, Chambre de commerce de la Grande région de Saint-Hyacinthe, Forum-2020, François Larivière, Isabelle Archambault, Patrick Deslandes, Patrick Roger, Réal Brodeur, René Brodeur, William Lagacé-Houle

